



Objectifs de la formation

Apprendre à prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds public et de favoritisme.

Mardi 8 JUIN 2021

à Chancelade

Salle de convivialité
Lieu-dit « Chercuzac »

Durée : 6 heures

De 9h à 12h
De 14h à 17h

Niveau : débutant

Public : élus communaux et
intercommunaux

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Exemples pratiques

Intervenant : Olivier RENUCCI

**Département conseil aux
acteurs publics**

**Agence Française
Anticorruption**

Programme

- **Se familiariser avec les infractions constitutives d'une atteinte à la probité**
 - La corruption active et passive
 - Le trafic d'influence
 - La prise illégale d'intérêt
 - Le favoritisme
 - Le détournement de fonds publics
 - La concussion
- **La protection de la commune face aux risques d'atteintes à la probité**
 - La réglementation en vigueur dans les communes pour prévenir la corruption.
 - Les recommandations de l'AFA adaptées au service public local
 - La mise en œuvre d'un programme anticorruption dans une collectivité (cas pratique)
- **La protection du maire et des élus**
 - La réglementation applicable aux élus locaux
 - Les bonnes pratiques dont peuvent s'inspirer les élus locaux.

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr